

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 20H15
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 104 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Nicolas Corpataux, ancien syndic, Georges Coronado, Michel Cudré-Mauroux, Ida et Roland Emery, René Gendre, Christophe Knopf, Viviane Maradan, Jacques Perriard, Benoît Remy, Corinne Terreaux
Scrutateurs : M. Bernard Progin (37) et M. Jérôme Bulliard (67)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2022. Les mesures sanitaires sont à nouveau plus sévères, le masque est à nouveau de rigueur mais espérons que chacune et chacun pourra en cette fin d'année passer des fêtes en famille.

La configuration de la salle est différente des autres assemblées, et si nous sommes sur scène, c'est en raison du spectacle de FriBug qui est produit durant ce mois de décembre à Ecuwillens. Pour celles et ceux qui ont vu ou verront le spectacle, vous en conviendrez, un peu d'humour durant cette période Covid fait le plus grand bien.

Rassurez-vous, nous n'allons pas jouer les Maudet, Sapin, Nordmann ou Viglinio, mais le Conseil communal est quand même bien l'acteur principal de la vie politique de la commune de Hauterive FR. Ne croyez pas que nous vous prenons pour des spectateurs, car vous êtes également bien des acteurs de la vie politique de la commune, pour preuve votre présence régulière et nombreuse à nos assemblées, ce que nous apprécions à sa juste valeur.

On aurait tendance à dire que les assemblées se suivent et se ressemblent, mais nous allons tout de même, si vous êtes bien sages ce soir, vous offrir le verre de l'amitié qui sera servi assis au sous-sol après l'assemblée. Naturellement, seuls les citoyens en possession de la 2G, c'est-à-dire vacciné ou guéri, y auront accès. La 5G n'est pas exigée pour le moment.

Pour nous, le Conseil communal, il y a un moment que nous sommes tournés vers 2022. En effet, le budget de l'année suivante se prépare en octobre déjà.

Nous nous réjouissons de partager un moment avec nos citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2022 équilibré, et qui nous l'espérons, sera validé par l'assemblée. Quatre points sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence de MM. Nicolas Galley, brillamment réélu à la fonction de député, et Maurice Seydoux, président de paroisse.

Nous avons également une pensée ce soir pour M. Christian Seydoux qui nous a quittés dernièrement ; Christian a beaucoup œuvré en faveur de notre commune, notamment pour notre nouveau bâtiment édilitaire et la déchetterie.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 26 novembre 2021
- par affichage aux piliers publics
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 3 décembre 2021.
- par information sur notre site Internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 6 personnes n'ont pas le droit de vote. Les scrutateurs déduiront ces six personnes.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra notre apprenti Arthur et vous annoncer avec vos nom et prénom. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter quelques interférences avec les micros.

Arthur maintiendra la distance sanitaire avec le citoyen qui demandera la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose de nommer M. Bernard Progin et M. Jérôme Bulliard. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir. 98 personnes sont présentes avec droit de vote.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée communale.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021**
- 2. Règlement sur les finances communales**
 - 2.1 Rapport de la commission financière
- 3. Budget de fonctionnement 2022 – approbation**
 - 3.1 Rapport de la commission financière
- 4. Budget des investissements 2022 – approbation**
 - 4.1 Demande de crédit assainissement canal de dérivation du Moulin Neuf
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Aménagement d'un terrain d'inline-hockey
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Crédit d'étude raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne
Rapport de la commission financière
- 5. Reprise des infrastructures quartier des Granges – secteur Ecuwillens**
- 6. Reprise des infrastructures quartier de la Pala – secteur Posieux**
- 7. Règlement relatif à la gestion des déchets**
 - 7.1 Rapport de la commission financière
- 8. Règlement du cimetière**
 - 8.1 Rapport de la commission financière

9. Plan de législature 2021-2026

10. Informations du Conseil communal

11. Divers

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité. L'assemblée peut se dérouler selon l'ordre du jour tel que présenté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2021

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité. Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement sur les finances communales

M. Dominique Zamofing : Les règles régissant les finances communales sont actuellement contenues dans la Loi sur les communes et dans son Règlement d'exécution. Dès le 1er janvier 2021, elles sont dictées par la nouvelle Loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales ainsi que l'Ordonnance du 14 octobre 2019 y relative, qui sont entrées en vigueur et mettront en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2.

En raison du Covid, les communes ont pu repousser d'un an la mise en œuvre.

Pour répondre aux exigences de cette nouvelle Loi cantonale, chaque commune doit se doter d'un règlement qui traite de différents aspects liés aux finances communales, le « Règlement communal des finances », qui doit être approuvé par l'organe législatif, soit l'Assemblée communale en ce qui nous concerne.

Sur la base d'un règlement-type élaboré par le Service des communes et en collaboration avec notre fiduciaire, le Conseil communal a procédé à l'élaboration du règlement communal des finances puis en tenant compte de la situation financière propre à notre commune. Ce projet de règlement a ensuite été soumis pour étude à la commission financière, puis discuté lors d'une séance réunissant le Conseil communal et la commission financière.

Les remarques formulées par la commission financière ont été prises en compte et les modifications nécessaires ont été effectuées. Enfin, le projet de règlement a été transmis au Service des communes pour préavis.

Les éléments les plus significatifs contenus dans ce règlement sont le seuil d'activation des investissements et les différentes compétences accordées au Conseil communal.

La limite d'activation (art. 3) détermine de façon claire, à partir de quel montant un bien doit être activé en tant qu'investissement. Autrement dit, cette limite détermine quelles sont les dépenses qui impacteront uniquement l'exercice comptable de l'année où elles sont engagées (via le compte de résultats) et quelles sont les dépenses qui seront traitées comme des investissements et impacteront, via l'amortissement annuel, les exercices successifs durant lesquels, le bien acquis sera utilisé. Le bien en question figurera alors à l'actif du bilan.

Le seuil de compétence pour une dépense nouvelle (art.4) autorise l'organe exécutif à effectuer une charge de résultat sans que cette dernière ne fasse l'objet d'une décision formelle de l'Assemblée communale. Cette dépense, qui peut être unique ou périodique, doit toutefois être inscrite dans le budget de résultats. Il s'agit par exemple d'une dépense qui n'était pas prévue. Une dépense est considérée comme liée lorsqu'elle est ordonnée par la Loi comme on le connaît actuellement avec MCH1.

Dans MCH2, une dépense est aussi considérée comme liée (art.6) en raison de son degré d'urgence de réalisation. Par exemple, une fuite importante d'une conduite dont la réparation ne peut être remise à plus tard. Dans ce cas, si le montant à engager est supérieur au montant de la compétence financière de CHF 30'000.00, cette dépense doit être soumise à la commission financière qui en validera le caractère lié.

Les crédits additionnels (art. 7) et les crédits supplémentaires (art. 8) représentent les dépassements d'un crédit d'investissement (budget des investissements) ou d'un crédit budgétaire (budget de résultats). Les seuils de compétence indiquent dans quelle mesure l'Assemblée communale doit se déterminer sur ces éventuels dépassements.

Voici les principaux commentaires concernant ce nouveau règlement des finances communales découlant du nouveaux plan comptable MCH2.

Je donne la parole à Monsieur le Président de la commission financière pour le préavis de ladite commission, M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand : Point 2 de l'ordre du jour : Règlement sur les finances communales

La Commission financière a discuté de ce règlement lors de sa rencontre avec le Conseil communal. La Commission financière et le Conseil communal ont débattu de ce règlement, en particulier sur les seuils d'activation des investissements et les différentes compétences accordées au Conseil communal. Le but de ce règlement est de permettre la mise en œuvre de la réglementation MCH2. Le Conseil communal a repris en partie le modèle type mis à disposition des communes, en adaptant celui-ci aux besoins de notre commune. Le Conseil communal a pris en considération nos remarques et commentaires, et, en ce sens, nous le remercions. **Au vu de ce qui précède, nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver ce nouveau règlement sans réserve.**

M. Dominique Zamofing : Nous allons voter ce règlement en bloc, mais au préalable, y-a-t-il des questions concernant ce nouveau règlement ? ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent le nouveau règlement sur les finances communales de la commune de Hauterive FR sont priés de le faire savoir par main levée :

Au vote à main levée, le règlement sur les finances communales est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2022

M. Dominique Zamofing : Avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2022, il y a lieu de commenter ce budget.

Le budget 2022 qui vous est présenté est équilibré. Selon le nouveau plan comptable MCH2, il doit être équilibré. Une perte pourrait être acceptée à la seule condition qu'elle soit couverte, par les fonds propres au bilan. Si cela n'était pas le cas, nous passerions par une augmentation d'impôt. Rassurez-vous, il n'y a pas de souci pour le moment.

Les charges globales augmentent d'environ 10% et les produits également.

Le nouveau plan comptable et la nouvelle manière de calculer les amortissements influencent le budget sans l'impacter.

La dette de la commune s'élève à plus de 12 millions en début d'année 2022, suite à la comptabilisation de l'emprunt pour le nouveau site édilitaire.

La charge financière n'impacte pas encore le budget 2022 car l'investissement n'est pas encore bouclé et il le sera en avril prochain.

Les rentrées financières sont augmentées surtout en raison de l'évolution de notre population. Nous étions 2'531 en 2019, 2'597 en 2020 et nous sommes à ce jour, 2'740 habitants.

La baisse fiscale de 2019-2020 n'est pas reconduite. Le Conseil communal préfère et proposera, s'il y a possibilité, de faire une baisse lors des comptes 2021. Il est plus réaliste de faire ce genre d'exercice sur des chiffres connus et non sur un budget où il y a toujours de l'incertitude.

Le chapitre de l'approvisionnement en eau potable est couvert à 72%.

La commune fait une perte de 15ct/m³ en raison de l'augmentation du tarif du Consortium du Graboz. Le règlement actuel permet un prix maximum de Fr. 1.00.

Le nouveau règlement sera proposé en avril.

Le chapitre de la protection des eaux est lui couvert à hauteur de 100%.

Et celui des ordures ménagères à 77%, pour 2022, il ne tient pas compte de la nouvelle charge financière de la déchetterie.

Je rappelle que pour ces trois chapitres, l'obligation de la couverture est de 70%, mais recommandée à 100%.

Le budget de fonctionnement 2022 a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 3/2021, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2021. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

Administration

Pas de question.

Ordre public

Pas de question.

Enseignement et formation

Pas de question.

Culture, loisirs et sport

Pas de question.

Santé

Pas de question.

Affaires sociales

Pas de question.

Transports et communications

Pas de question.

Protection et aménagement de l'environnement

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts)

Pas de question.

Finances et impôts

Pas de question.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2022

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2022 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales, le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du Service cantonal des communes. Nous avons

comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2022 par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020.

Selon notre appréciation, le budget de fonctionnement a été établi de manière prudente par le Conseil communal, ce qui permet de présenter un résultat quasi-équilibré.

La Commission financière a également analysé les modifications induites par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable harmonisé (« MCH2 ») dès le 01.01.2022. Il s'agit principalement de la réévaluation des actifs du patrimoine administratif, opération unique effectuée lors du passage à la nouvelle législation.

Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2022, qui prévoit un déficit de Fr. 2'013.00.

Je remercie le président de la commission financière.

Y a-t-il encore des questions dans l'assemblée ?

Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité, je vous remercie.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : budget des investissements 2022 et vote des crédits y relatifs

M. Dominique Zamofing : Le Conseil communal vous propose quatre objets au budget des investissements à l'ordre du jour.

4.1 Demande de crédit assainissement canal de dérivation Moulin Neuf

Au lieu-dit le Moulin Neuf, un canal de dérivation alimentait la roue à eau du moulin et la scierie. Aujourd'hui, le moulin et la scierie n'utilisent plus la force hydraulique et ne sont plus en possession d'un droit de prélèvement d'eau dans la Glâne.

Le service de l'environnement impose la suppression de la prise d'eau dans la Glâne, ceci pour respecter la loi sur les eaux qui stipule que le débit d'étiage doit être garanti en cas de sécheresse.

Le canal de dérivation est actuellement utilisé pour évacuer les eaux de place, de toitures et des routes. En obstruant la prise d'eau, l'eau ne circulera plus de façon continue et le canal se comblera et risque d'obstruer l'eau claire des places et des routes qui doit s'évacuer vers la Glâne.

La responsabilité de la commune est d'évacuer les eaux de place et de la route vers la Glâne. Après analyse par un bureau d'ingénieur, le conseil communal veut assainir cette situation de manière durable en y construisant une canalisation dans le lit actuel du canal.



Montant de l'investissement Fr. 180'000.00

Financement par la réserve de l'épuration

La parole est au Président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 180'000.00, financé par la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion sur cet objet présenté dans le budget des investissements.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : Je suis opposé à la fermeture de ce canal. Le Moulin Neuf avec son canal et sa roue à eau font partie de notre patrimoine historique communal. Je constate que ce système d'évacuation fonctionne sans rien faire. Je pose la question suivante : est-ce que notre génération a le droit de décider de la fermeture vis-à-vis de gens qui ont eu l'idée de construire et surtout de creuser à la main à l'époque. Clairement je réponds que non par respect pour les gens qui l'ont construit. Et un dernier point : on veut sauver la vie des poissons, alors que la commune veut dilapider un montant de Fr. 200'000.00 pour la fermeture de ce canal. Je propose de renvoyer ce projet au Conseil communal pour étudier une alternative.

M. Dominique Zamofing : merci. Je comprends votre prise de position. C'est vrai qu'à l'époque ils étaient très intelligents et avaient placé un moulin et une scierie à côté d'une rivière, ce qui était une excellente chose. On pourrait vivre avec ce canal tel quel, nous avons eu une séance avec le Service de l'environnement (SEn) : la nouvelle loi sur les eaux est entrée en vigueur en 2005 sauf erreur, loi qui impose un débit d'étiage, donc un débit minimum dans les rivières telles que la Glâne ou la Sarine en période de sécheresse. Comme il y a de l'eau qui est prélevée, selon le SEn il manque de l'eau en été. Nous vivrions bien sans cet investissement, c'est clair. La situation est assez complexe. Tant le Moulin Neuf que la scierie Bochud n'obtiendront pas une nouvelle concession pour un prélèvement d'eau selon le SEn, car ce serait en porte-à-faux avec la Loi fédérale sur les eaux. Il n'y a donc pas de possibilité de prolonger ce prélèvement d'eau. Nous pourrions dire que l'on ne fait rien du coup, mais le SEn va imposer les travaux en tous les cas en ce qui concerne la condamnation de la prise d'eau, qui est à la charge du canton. Nous avons pris contact avec notre ingénieur, le canal va peut-être se boucher gentiment. Concernant les maisons qui déversent leur eau de toiture dans le canal, la commune a une responsabilité pour ces eaux de toiture, nous devons les évacuer vers des canalisations. Je comprends bien que nous pourrions par exemple repousser de 10 ans et alors soit curer ou refaire, mais nous risquons d'avoir une fois un débordement, parfois une certaine quantité d'eau qui descend de la gravière de Châtillon vers le Moulin Neuf et alimente le canal pourrait engendrer des inondations et la commune pourrait être incriminée de ne pas avoir entretenu ce réseau d'évacuation d'eau claire. L'ingénieur avait trois variantes : 1) on ne fait rien, 2) on canalise, 3) on canalise partiellement, mais les drainages réalisés se boucheraient avec le temps. Ces Fr. 180'000.00 étaient imprévus, mais le Conseil estime judicieux d'assainir le secteur et que ce soit réglé à long terme.

Je pose la question à M. Stirnimann, est-ce qu'il fait une proposition formelle à l'assemblée de reporter cet objet ?

M. Jean-Pierre Stirnimann : oui c'est ce que je souhaite. On pourrait aussi entamer la discussion avec eux pour garder le 50% du canal. Je propose donc de repousser cet objet pour étudier des alternatives.

M. Dominique Zamofing : on prend note et on passera au vote tout à l'heure. Nous avons aussi proposé d'installer un tuyau de diamètre inférieur dans un secteur mais nous devons garantir que cela s'écoule régulièrement. A nos yeux nous préférons assainir ce secteur-là.

Pas d'autre question.

Dans un premier temps la proposition du Conseil communal est votée. **La proposition du Conseil communal est acceptée par 56 voix contre 24 pour la proposition de M. Stirnimann.** Les travaux seront organisés tels que présentés.

4.2 : Aménagement d'un terrain d'inline-hockey

Pour vous présenter cet investissement, je donne la parole à **M. Bernard Thalmann** :

Un groupe de jeunes nous a contactés pour la mise en place d'une structure leur permettant de pratiquer le « inline-hockey ».

Nous nous sommes renseignés auprès de La Pati sur la possibilité de nous vendre des bandes d'occasion. L'endroit choisi dans un premier temps (l'ancienne déchetterie à Posieux) n'étant pas des plus appropriés, c'est, avec l'accord de la directrice de l'établissement scolaire, que le choix s'est porté sur la place goudronnée devant le perron de l'école.

Une fois posées, les bandes n'empêcheront pas les enfants de s'ébattre dans la cour de récréation et, en cas de besoin, elles sont facilement démontables.

Le coût de la structure, c.à.d. les bandes d'occasion, les arrondis neufs et filets de protection, sont devisés à CHF 30'000.00. Cet investissement est financé par les liquidités de la commune.

Nous pensons que cet investissement est judicieux car il permettra à nos jeunes et moins jeunes de pratiquer au sein de notre commune un sport autre que les traditionnels foot et basket.

Montant de l'investissement

Fr. 30'000.00

Financement par les liquidités de la commune

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00, financé par les liquidités de la commune.

La discussion sur cet investissement est ouverte.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : je souhaite savoir les dimensions et la hauteur des bandes.

M. Bernard Thalmann : environ 20 m. sur 30, hauteur 1m20.

M. Jean-Marc Kuhn : on a déjà eu de gros problèmes avec des bruits de foot, basket, des gens de l'extérieur qui viennent faire du sport chez nous, cela ne va pas du tout améliorer le problème, vous allez dans un mur.

M. Bernard Thalmann : il faut savoir que ces jeunes jouent déjà pratiquement toutes les semaines sur cette place devant l'école, cela ne va pas faire plus de bruit.

M. Jean-Marc Kuhn : il y a des bandes, il y a des patins, des coups contre les bandes, cela va faire du bruit jusqu'à 22h00 et personne ne va venir surveiller je le sais déjà. On va vers la catastrophe. Je ne suis pas opposé au fait d'avoir quelque chose, mais ailleurs. Ici ce n'est pas possible.

M. Dominique Zamofing : je précise qu'il n'y a pas d'éclairage.

M. Jean-Marc Kuhn : il y a l'éclairage du préau.

M. Dominique Zamofing : la nuit c'est éteint, mais je prends note de votre remarque. Je précise qu'un règlement sera établi, ils ne pourront pas jouer 24h sur 24. Comme l'a dit M. Thalmann actuellement ils jouent déjà ; ils joueront peut-être un peu plus, on a regardé pour un autre emplacement : une zone d'intérêt général ce n'est pas légion. Bien sûr que je peux comprendre qu'en tant que voisin vous êtes parfois dérangé. La place de jeu de l'école est certainement existante depuis 50 ans, elle est multifonctionnelle c'est indéniable et c'est certain qu'on devra établir un règlement, on ne peut pas garantir zéro bruit.

M. Andrej Lushnycky, Posieux : je soutiens les mesures de donner la possibilité aux jeunes de faire du sport. C'est juste une question de sécurité, encore une fois, j'aimerais bien avoir un règlement pour la place. A 22h00 l'été ce n'est jamais fini, des matchs de foot durent jusqu'à 2h du matin, les voitures qui arrivent... qui dit sport dit musique... avec les box, ils mettent de la musique toute la journée, le dimanche après-midi on aimerait manger en paix à la maison et on a la musique de l'autre côté. C'est juste ceci que j'aimerais peut-être réglementer pour dire que l'on soutient cela mais on ne peut pas tout laisser aller non plus. Il y a aussi souvent

des vélomoteurs qui roulent sur la place, des motos et des voitures qui arrivent sur la place, j'ai moi-même parfois dû éteindre les feux à 1h du matin parce que les pompiers ne pouvaient pas venir, cela ne peut pas durer éternellement. Mon souci est que si on a une telle infrastructure à Posieux, nous allons attirer les jeunes des autres villages. Ces jeunes qui ont demandé cette structure est-ce qu'ils vont en prendre la responsabilité aussi pour contrôler qu'il n'y ait pas de jeunes d'autres communes qui viennent.

M. Dominique Zamofing : ce n'est pas une infrastructure, ce sont juste des bandes posées sur du goudron, ce n'est pas non plus le terrain rêvé de tout un chacun. Au lieu d'aller chercher la boule en dehors du terrain elle reste à l'intérieur du terrain de jeu. Au niveau sécurité à nos yeux et pour la responsable de l'établissement il n'y a pas de problème, on imagine même que les plus petits pourront y jouer au foot. Concernant le week-end on est bien conscient que cette place de jeu pose parfois problème. Nous avons mandaté une entreprise de sécurité qui passe régulièrement du printemps à l'automne, nous analysons aussi l'installation éventuelle d'une vidéosurveillance, ce n'est pas impossible que l'on vienne un jour avec un règlement. On ne pourra pas surveiller si des jeunes d'ailleurs viennent jouer ici, nos jeunes vont aussi parfois ailleurs. On est bien conscient qu'il faudra établir un règlement avec des heures et ces jeunes devront aussi respecter les voisins. Si cela va à la catastrophe on peut aussi les enlever et les revendre. Encore une fois si on avait une place au milieu du Bois Cornard ce serait super, mais on n'aura jamais l'autorisation et cela doit être en zone d'intérêt général.

Mme Camille Prin, Ecuwillens : j'aimerais juste savoir si cela s'ouvre afin que les enfants puissent entrer et sortir ?

M. Dominique Zamofing : c'est exactement comme quand vous regarder à la télé, il y a un portique qui s'ouvre. Ce sera fixe, à l'année.

Pas d'autre question. **Le crédit d'investissement est accepté à la majorité.**

4.3 Assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école

M. Bernard Thalmann : L'investissement proposé servira à la pose de gazon synthétique sur une surface de 2 x 8.00 m sur 2.5 m (zone des buts) du petit terrain de football situé à côté de l'école.

Même par temps humide, la pose de ce gazon synthétique permettra aux écoliers de pratiquer le football sans transformer la zone des buts en bournier. Il facilitera également la tonte de la surface engazonnée et surtout, nous pourrons ancrer les buts dans le sol empêchant leur déplacement, manœuvre dangereuse, sur le terrain de basket.

Montant de l'investissement

Fr. 15'000.00

Financement par les liquidités de la commune

Je donne la parole au Président de la commission financière :

M. Jean-Pierre Jorand : L'assainissement du terrain de foot de la place de jeu de l'école étant nécessaire, **la Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 15'000.00, financé par les liquidités de la commune.**

Pas de question, **le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

4.4 Crédit d'étude raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne

La station d'épuration de Hauterive date de 1974. La capacité maximale de celle-ci est atteinte depuis de nombreuses années et les installations doivent être renouvelées. Il n'est pas possible d'agrandir la STEP sur le site de Hauterive.

Le Conseil communal s'était déjà engagé lors de la dernière période législative à raccorder la STEP de Hauterive à celle de Villars-sur-Glâne. Une première étude avait été réalisée il y a

quelques années. Il s'agit de la réactiver et de l'affiner pour une mise à l'enquête en fin 2022 et une réalisation en 2023 probablement.

Coût du crédit d'étude

Fr. 50'000.00

Financement par les liquidités de la commune

M. Dominique Zamofing relève que l'étude dira ce qui est judicieux de faire (en gravitaire et/ou pompage) et s'il y a lieu de bifurquer au niveau de Grangeneuve, entre autres, en tenant compte aussi de l'évolution du prix de l'électricité. Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts durant les 20 dernières années pour assainir le maximum qu'on ait pu, il reste encore un quartier et trois centres collecteurs sont en unitaire, peut-être prochainement à assainir.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière préavis favorablement ce crédit d'étude de CHF 50'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Francis Chollet, Posieux : il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, c'est la raison pour laquelle on devrait enlever notre station parce qu'elle est dans le lit de la Sarine.

Celle de Villars-sur-Glâne n'est-elle pas tout prêt et dans le lit de la Glâne ? Et celle de Fribourg est aussi dans la Sarine ? On nous met des lois à la figure, je ne comprends pas.

M. Dominique Zamofing : il est vrai que d'habitude les stations d'épuration sont situées au bord de l'eau. On parle de système gravitaire, donc les eaux usées qui descendent vers les stations d'épuration et qui rejettent ensuite l'eau épurée dans les rivières. Au niveau de Hauterive le terrain est exigu, on pourrait peut-être agrandir la station mais je ne pense pas qu'on aurait l'autorisation. Il faut aussi savoir qu'il y a une économie d'échelle. Une station d'épuration pour 2'500 ou 20'000 ou 200'000 équivalents habitants n'est pas organisée de manière identique. Le coût par m3 est plus cher par exemple dans notre commune qu'à Villars-sur-Glâne. Les stations d'épuration doivent traiter les micropolluants à l'avenir, Villars-sur-Glâne va le faire, à Hauterive on devrait aussi le faire mais on n'a pas les moyens de le faire, ce serait un surcoût exorbitant pour nous de le faire. C'est pourquoi le canton pousse les petites stations d'épuration à se raccorder sur les plus grandes stations d'épuration. On pourrait rester seul, mais nous ne pourrions pas répondre aux contrôles exigés par le canton. Voilà M. Chollet j'espère avoir répondu à votre question.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai juste deux questions concernant ces crédits d'études. Avec la première étude qui a été réalisée, est-ce qu'il y a quelque chose à prendre là-dessus et la deuxième question est-ce qu'avec Fr. 50'000.00 on aura un projet fini ou c'est juste pour voir si on peut le réaliser ?

M. Dominique Zamofing : on peut reprendre l'étude qui avait été faite à l'époque par l'entreprise Rhône et Jeanneret. Entretemps il y a des nouveaux raccordements, des nouveaux secteurs qui sont accordés et il faut l'affiner car le projet avait été étudié sans aller au fond des choses, aucune décision n'ayant été prise sur le procédé à ce moment-là. Est-ce qu'on laisse tout descendre, on fait un collecteur à Hauterive ou on bifurque au niveau de Grangeneuve voire même plus haut pour profiter du gravitaire et avoir des frais de pompage en moins. A l'avenir l'électricité va soit nous manquer soit être plus chère. C'est encore le défi de cette étude pour l'affiner et aller plus loin une fois la variante choisie. Ensuite il faudrait voter un crédit pour réaliser le pompage depuis la station d'épuration. On ne part pas de 0.

M. Maurice Seydoux : tu as répondu, ce n'est pas un crédit de réalisation.

M. Dominique Zamofing : non, on serait trop heureux si c'était la réalisation.

M. Maurice Bochud, Posieux : pourquoi on ne relierait pas la station d'épuration à celle de Marly ?

M. Dominique Zamofing : parce que d'une part il faudrait traverser la Sarine et d'autre part Marly a agrandi il y a 20 ans et n'était pas favorable à nous vendre des équivalents habitants, les communes partenaires sont aussi en association du bassin versant du Mouret-Marly. Je vous défie aussi de mettre un collecteur à l'enquête qui traverse la Sarine.

M. Hugo Zbinden, Posieux : concernant le dimensionnement, est-ce que la STEP de Villars-sur-Glâne est assez grande pour reprendre toutes les eaux usées de notre commune et en tenant compte d'Agroscope ? Ce serait encore d'autres frais de devoir l'agrandir.

M. Dominique Zamofing : On est déjà partenaire de minime importance pour le secteur du Moulin-Neuf, la commune est conviée à l'assemblée de la STEP de Villars-sur-Glâne, qui concerne aussi Matran et Avry-sur-Matran. La station de Villars-sur-Glâne va être agrandie et contiendra aussi le traitement des micropolluants. Nous avons dû transmettre l'année dernière nos capacités actuelles et futures, y compris Agroscope. Villars-sur-Glâne va tenir compte de ce qu'on va amener chez eux avec une réserve. Notre spécialiste Charles Rolle peut encore apporter 1-2 précisions.

M. Charles Rolle, Posieux : la STEP de Villars-sur-Glâne est en projet d'agrandissement depuis 7-8 ans ; ce projet regroupe les communes de Villars-sur-Glâne, Neyruz, Avry, Matran. L'agrandissement est prévu pour 2040, chaque commune a annoncé ses surfaces à bâtir et une clé a été élaborée, il en ressort 50'000 équivalant habitants, extensible jusqu'à 60'000, pour absorber les futures constructions, Agroscope compris. La STEP sera faite selon les dernières normes 2020, y compris les micropolluants. A Posieux, il est presque impossible de faire le traitement des micropolluants aux normes 2020 à des coûts raisonnables. Toutes les STEP sont rassemblées sur des pôles style Marly, Fribourg, Pensier et Villars-sur-Glâne. Les petites STEP comme Corpataux a fermé, Romont va aussi fermer et descendre sur Autigny ; le coût par habitant est presque à moitié plus faible que ce qui est dans notre commune actuellement. On a tout intérêt à aller sur Villars-sur-Glâne.

M. Dominique Zamofing : il n'y a pas d'autre question, je vais soumettre cet objet au vote. **Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité.**

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2022 pour un excédent de charges de Fr. 275'000.00.

Le budget des investissements 2022 est accepté. Je vous remercie.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise des infrastructures quartier des Granges – secteur Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : Les premières constructions au quartier des Granges à Ecuwillens ont débuté au début des années 2000. Les infrastructures ont été réalisées par étape. Aujourd'hui, les constructions sont toutes réalisées à l'exception de deux parcelles qui le seront prochainement.

Toutes les infrastructures sont terminées. La route, l'éclairage et les canalisations ont fait l'objet de contrôles et toutes les conditions sont remplies pour que les infrastructures passent au domaine communal.

Y-a-t-il des questions concernant la reprise de ces infrastructures ?

M. André Galley, Posieux : je recommande à la commune de faire une analyse précise et sérieuse pour reprendre des équipements de qualité, les routes ne sont pas toutes terminées, il manque des dizaines de mètres de bordures, merci de contrôler le tout avant de reprendre la route. Dès que les entreprises ont quitté le chantier c'est trop tard. Des bordures ont également été démontées et remises, mais un peu courbes, c'est dommage pour la commune. Il faudra un jour entretenir ces bordures qui tomberont.

M. Dominique Zamofing : merci. Il y a 3 conditions pour la reprise des infrastructures : 1) il y a eu un passage avec une caméra à l'intérieur des canalisations et un rapport a été donné ; 2) éclairage 3) état de la route. Vous faites allusion à des dizaines de mètres de bordures qui devraient être posées.

M. Jean-François Zanetti : il manque les bordures sur le dernier bout de route à gauche en montant. C'était prévu ainsi pour l'évacuation des eaux.

M. André Galley : non M. Brodard me l'a dit.

M. Dominique Zamofing : on tirera cela au clair. Il faut aussi être conscient que ces quartiers ont débuté il y a 20 ans, on ne peut pas toujours tout refaire, mais il est clair que les habitants qui habitent dans ces quartiers paient aussi des impôts et il faut entretenir ces routes à futur.

M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens : concernant ce projet de 5 villas sur la parcelle tout en haut, ne serait-il pas possible d'attendre encore une année que ces constructions soient faites afin que les routes soient reprises après que les grosses machines soient passées ? Le carrefour en haut est très serré et il risque d'y avoir des dégâts sur la route. Je proposerais d'attendre que ce soit construit pour reprendre la route.

M. Dominique Zamofing : on prend note de la remarque. Soit on la reprend et on pourrait faire un état des lieux avant les constructions et exiger de remettre en état après ou alors reporter d'une année ou deux en effet. L'optique de la commune était de reprendre tout en une fois. Il y a d'autres quartiers où il faut remettre en état. Il y aura lieu de faire une analyse et de remettre en état par la suite.

M. Jean-Yves Jacquaz : au niveau de la villa de M. Bernard Morel, les regards et l'ACO drain bougent, c'est important que ce soit repris en ordre.

M. Dominique Zamofing : on va refaire le tour en ce qui concerne la route avec l'entreprise Brodard pour tenir compte des points soulevés et on reprendra ces routes lorsqu'elles seront définitivement mises à jour, M. Jean-François Zanetti prend note de la remarque.

Sur le fond on propose de reprendre les routes mais on n'a pas de date, un verbal sera établi.

Pas d'autre question, **la reprise des infrastructures du quartier des Granges – secteur Ecuwillens par le secteur public est approuvée à l'unanimité moins 4 abstentions.**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise des infrastructures quartier de la Pala – secteur Posieux

M. Dominique Zamofing : L'équipement du quartier de la Pala a été réalisé il y a 5 ans et toutes les constructions de ce quartier sont terminées. Comme pour le quartier des Granges à Ecuwillens, les infrastructures doivent être reprises par la commune après les contrôles d'usage qui ont été effectués. Le quartier de la Pala a été construit bien plus rapidement que le quartier des Granges, petite erreur sur le plan, le dernier bout appartient à M. Andrej Lushnycky.

M. Jean-Pierre Stirnimann : si vous reprenez ces infrastructures, est-ce que les plans sont conformes à l'exécution au niveau des égouts, de l'eau potable et tout le reste, est-ce que cela fait partie de la reprise et est-ce que les plans tiennent la route ? Car sinon ensuite c'est à la commune de payer si ce n'est pas conforme.

M. Dominique Zamofing : pour ce quartier-là qui a été bâti en 5 ans je dirais oui les plans sont conformes à l'exécution. Pour le quartier des Granges c'est un peu plus compliqué car en 20 ans parfois les projets évoluent. Au niveau de l'épuration les collecteurs ont été faits dès le départ, l'eau potable est dans la route c'est ok mais parfois il y a des raccordements privés qu'on ne sait pas par où ils passent. En effet, la remarque est pertinente. Le terrain n'est parfois pas tout à fait comme dans la réalité.

La reprise des infrastructures du quartier de la Pala – secteur Posieux par le secteur public est approuvée à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement relatif à la gestion des déchets

Le Conseil communal a toujours la volonté de passer de la taxe au sac à la taxe pondérale.

Nous vous soumettons la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

Les éléments qui nous poussent à passer à la taxe pondérale sont les suivants :

Avantages

- Economie de Fr. 80'000.00 budget annuel, ce qui compensera la nouvelle charge financière de la déchetterie.
- Les plastiques dans le sac poubelle représentent du volume mais un faible poids
- Plus d'entretien de la part de la commune dans les quartiers des places container (déneigement, taille et maintien des infrastructures)
- Suppression des conventions pour les places containers (la commune est rarement propriétaire de la place)
- Plus de risques dans les quartiers avec le camion poubelle, qui recule souvent aux heures où les enfants vont à l'école
- Sécurité des employés lors du ramassage (marche pied à l'arrière du camion)
- Plus de bruit le lundi matin dès 05h30 lors du ramassage
- Accessibilité des compacteurs à la déchetterie 7 jours/7

Inconvénients :

- Suppression des containers, les sacs poubelle vont à la déchetterie, moins de flexibilité
- Risque d'odeur en été si les poubelles ne sont pas éliminées régulièrement
- Le quai de la nouvelle déchetterie est équipé et prêt à recevoir deux compacteurs

Voilà les arguments du Conseil communal pour changer de système et passer à la taxe pondérale.

Le Conseil communal propose une modification par rapport à ce qui a été publié dans le bulletin communal. En effet, suite à un avis de droit et une discussion avec Monsieur Werner Hofstetter, citoyen de Posieux, le Conseil communal propose de rajouter à l'article 10 un 6^{ème} alinéa qui a la titulature suivante :

A la demande d'un citoyen en situation de handicap et dont la mobilité est réduite (y compris pour des raisons d'âge), le Conseil communal peut organiser la collecte de ses déchets urbains au sens de l'art. 19.

Cet ajout clarifie l'engagement possible, pour des personnes à mobilité réduite, de l'acheminement des ordures ménagères à la déchetterie, en raison de la suppression des containers dans les quartiers.

Je passe la parole au Président de la commission financière :

M. Jean-Pierre Jorand : La Commission financière a pris connaissance des modifications du règlement relatif à la gestion des déchets. Ces modifications s'inscrivent dans la nouvelle méthode d'élimination des déchets ménagers basée sur la taxe au poids en lien avec la nouvelle déchetterie. Cette manière de faire permettra d'atteindre la couverture minimale de 70 % des coûts induits. En ce qui concerne l'organisation de la collecte des déchets, la Commission financière ne se détermine pas sur ce changement de procédé.

M. Dominique Zamofing : je reviens sur l'impact financier pour cette nouvelle déchetterie :

Charge financière supplémentaire nouvelle déchetterie, dès 2023 :

- Intérêts	13'750.00
- Amortissement	75'000.00
- Total	88'750.00

Economie possible grâce à la taxe pondérale, ce qui est le but du Conseil communal, dont les membres sont aussi citoyens et contribuables comme vous, on essaie de rationaliser et on peut économiser les points suivants :

- Collecte supprimée le lundi matin	55'000.00
- Entretien places containers, achat containers	10'000.00
- Achat de sacs poubelle	6'000.00
- Diminution heures employés communaux	10'000.00
- Total	81'000.00

Il restera la collecte à la déchetterie, la vidange de la benne se fera à raison de Fr. 200.00 par transport à Saidef. On n'achète plus de containers depuis quelques années, mais si le règlement devait ne pas passer il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier, assainir certaines places et racheter des containers.

Dans le règlement, les possibilités de la taxe pondérale vont jusqu'à 60 ct/kg sans que l'on modifie le règlement. Le Conseil communal s'est fixé à une **taxe pondérale de 45ct/kg** de déchets évacués dans le compacteur. Les communes environnantes ont une taxe pondérale autour de 50ct/kg. Nous proposons dans un premier temps de partir à 45ct/kg. Nous verrons si nous arriverons à couvrir un minimum de 70% le chapitre des déchets à l'avenir. Si nous ne passons pas à la taxe pondérale, nous en resterons à la situation actuelle et le prix des sacs actuellement nous couvrirons à 57 % les ordures ménagères. Nous serions donc obligés d'augmenter d'une part la taxe de base et aussi la taxe des sacs. C'est pourquoi nous souhaitons passer à la taxe pondérale, qui est plus que majoritairement effective dans les communes fribourgeoises. J'ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Lucille Keller, Ecuvillens : la résistance contre ce projet de changement de collecte pour nos ordures est partie d'une personne en situation de handicap dont je me souviens de son très bon discours qui avait été applaudi et c'est parti dans une optique de protection des minorités, ce qui est déjà une très bonne chose en tant que telle. Je ne pense pas qu'il s'agit d'une minorité si on ajoute toutes les personnes à mobilité réduite, les personnes plus âgées et peut-être aussi les familles qui n'ont pas toutes beaucoup de temps et des enfants, on ajoute aussi peut-être les personnes qui souhaitent éventuellement vivre sans voiture et les habitants de Posieux, et je trouve que c'est vraiment revenir en arrière. Un service public moderne doit prendre en charge la récolte des déchets, vraiment, c'est important je trouve. En plus, le transport du sac à ordures de chaque ménage jusqu'à la déchetterie cela va beaucoup augmenter le trafic et ce sera difficile pour les quartiers où la circulation va passer et il faut voter pour un service public fort et pas pour une épargne de Fr. 81'000.00.

M. Dominique Zamofing : merci pour vos remarques. Nous avons eu cette discussion avec M. Hofstetter et on a trouvé un accord en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite. En général les gens vont chaque semaine voire tous les 10 jours à la déchetterie, qu'ils aillent avec leur sac poubelle ou pas, c'est un fait, on a le comptage des voitures. On n'enlève pas le service à la population, de collecter les déchets non plus, c'est accessible 7 jours sur 7, vous pouvez aller en vélo si vous voulez avec votre sac poubelle sur le porte-bagage il n'y a personne qui va vous en empêcher. Nous ne sommes pas si fermés, si un citoyen doit changer les deux hanches, la commune va aussi rendre ce service-là. Je ne suis pas si sûr qu'il s'agit de revenir en arrière. Il faut être clair : nous pouvons vivre avec mais de toute façon on devra augmenter les sacs taxés de Fr. 2,80 à plus de Fr. 4.00, car on ne couvre pas le 70 %. Tous étaient heureux d'inaugurer cette nouvelle déchetterie, on est tous satisfait je crois du fonctionnement de cette déchetterie. Maintenant il faut aussi l'assumer financièrement ; si la majorité de la population est d'accord de payer plus et de garder les containers, le peuple

est souverain et le Conseil communal s'alignera, mais on devra augmenter les sacs poubelles, qu'on le veuille ou pas.

Nous nous sommes renseignés dans les autres communes, ils ne sont pas envahis de téléphones de personnes qui ne pourraient pas aller à la déchetterie régulièrement. Un exemple quand même les gens de Vuisternens-en-Ogoz vont à la déchetterie à Farvagny. Ils ont acheté un compacteur pour le poser à Vuisternens ; les gens vont quand même à Farvagny : la première année le compacteur de Vuisternens a été vidé deux fois, la 2^{ème} année une fois puis la 3^{ème} année ils ont remis le compacteur à Farvagny, c'est un fait établi que les gens déposent leurs déchets urbains en allant à la déchetterie, ce n'est pas le Conseil communal de Hauterive FR qui l'a inventé.

Mme Anne-Marie Macheret, Posieux : nouvelle habitante d'un immeuble neuf à Posieux devant lequel il y a un container, ce n'est pas la commune qui s'occupe de son entretien et de la propreté du coin. C'est une co-propriété. Je suis très fâchée de ce projet de compacteur, parce que je trouve que c'est un service à la population de venir chercher les poubelles, je ne sais pas du tout où stocker ma poubelle dans cet immeuble le jour où elle est pleine. Cela sent mauvais, je ne vais quand même pas la stocker sur mon balcon. Aujourd'hui aussi on parle de pollution, de climat, etc. penser à toutes ces personnes qui vont aller 2-3 fois par semaine en voiture à l'aérodrome déposer leur poubelle, je ne comprends pas très bien ce projet, je pense aussi aux personnes qui n'ont pas de voiture, aux personnes âgées, je ne suis pas d'accord avec ça, ou au moins avoir un compacteur à Posieux, parce que les gens d'Ecuvillens sont avantagés par rapport à ceux de Posieux.

M. Dominique Zamofing : merci pour la remarque. Je vous retourne la question comment font les gens pour aller à la déchetterie actuellement ? Nous avons 0 demande pour que la commune prenne en charge les déchets de citoyens pour aller à la déchetterie à Ecuvillens, c'est la situation actuelle. Concernant l'installation d'un compacteur à Posieux, on s'est posé la question de l'ancienne déchetterie mais on ne veut pas la circulation dans une zone 30 à l'heure et près de l'école. De plus, l'avantage d'avoir 2 compacteurs au même endroit, c'est que si un est plein on peut entamer le 2^{ème}. Si le compacteur est plein le samedi matin à Ecuvillens et il n'y a pas un 2^{ème} à côté, que vont faire les gens ils vont aller à Posieux ou ils vont mettre leur poubelle à côté du compacteur, car la commune n'est pas capable de vidanger les compacteurs suffisamment régulièrement. Partout où nous sommes allés regarder les communes ont deux compacteurs l'un à côté de l'autre, ainsi on ne transporte pas les compacteurs à moitié vides. C'est pour cette raison que nous opterions pour deux compacteurs à Ecuvillens. Si on souhaite mettre un compacteur à Posieux je vous défie de trouver un endroit où le mettre.

Mme Lucille Keller : vous répliquez qu'un ménage va chaque semaine à la déchetterie, je peux vous assurer que ce n'est pas du tout le cas chez nous et je pense que c'est le cas chez bien d'autres gens. On a de la place pour stocker des choses qui ne sentent pas, mais on ne peut pas stocker à la maison chez soi le sac à ordures qui sent mauvais. Je ne pense pas que votre argument tient la route. Ce n'est pas la même chose d'aller une fois par mois ou chaque semaine à la déchetterie.

M. Dominique Zamofing : je comprends votre argument, on ne va pas nier qu'il y aura des trajets que pour le sac poubelle, et on ne peut pas tenir compte de toutes les minorités dans tous les secteurs.

Mme Catherine Leibzig, Ecuvillens : en terme d'écologie ce n'est pas terrible, d'aller une fois pour amener le sac poubelle et une autre fois lorsque la déchetterie est ouverte, est-ce que l'horaire d'ouverture de la déchetterie sera élargie pour permettre justement un peu d'écologie afin que l'on ne se déplace pas deux fois ?

M. Dominique Zamofing : pour l'instant on n'a pas prévu d'ouvrir plus, ce qui ne conviendrait d'ailleurs jamais à tout le monde. Le compacteur sera en dehors de la déchetterie, accessible en tout temps. On doit aller de l'avant avec cette situation. Je comprends qu'il y a des sacs poubelles qui ne sentent pas bon, est-ce que c'est une obligation de l'éliminer tout de suite ?

On peut aussi le mettre dans un bidon fermé et on va avec deux sacs poubelles à la déchetterie au lieu de un. Des boîtes de conserve puent et on n'est pas obligé de les mettre dans notre chambre à coucher. Des solutions sont trouvées si on est un peu astucieux.

M. Jean-Marc Kuhn : sur les 2'740 habitants, combien paient la taxe-poubelle ?

M. Dominique Zamofing : aux comptes 2020, 385 ménages qui payaient la taxe de base pour une personne, 540 pour deux personnes, 92 ménages pour 3 personnes et plus, et 41 commerces, ce qui fait environ 1'000 ménages.

M. Jean-Marc Kuhn : cela fait donc Fr. 81.-/ménage. L'entretien des places est à enlever. Pour avoir vécu cela dans une commune, si un compacteur est en panne, tous les gens vont lancer leur sac d'ordures sur la pile déjà en place. Un fonctionne, l'autre pas. Vous allez bêtement sur celui qui ne fonctionne pas, les gens ne regardent même pas.

M. Dominique Zamofing : L'avantage qu'on a c'est que les compacteurs sont sur le site édilitaire, le personnel édilitaire va tous les matins et tous les soirs sur le site, ce sera contrôlé.

M. Jean-Marc Kuhn : tout à fait d'accord mais cette personne doit perdre du temps à ranger tous ces sacs. 2^{ème} point au niveau des accidents, vous parlez du camion-poubelles qui va dans les quartiers à 6h00 du matin et que c'est dangereux pour les enfants. Personnellement je pars tous les lundis matins à 6h00 et je ne vois pas d'enfant à cette heure vers l'école.

M. Dominique Zamofing : le camion commence à 6h00 et termine vers 8h30.

M. Jean-Marc Kuhn : tout à fait, mais les dames qui amènent les enfants à l'école en voiture sont tout aussi dangereuses que le camion poubelles.

M. Dominique Zamofing : je vous rejoins, ça c'est certain.

Mme Pascale Chavaillaz, Posieux : vous parlez de solidarité entre voisins ou connaissances, et famille pour s'entraider. Personnellement j'habite un quartier très familial avec des familles à plusieurs enfants et qui ne sont pas motorisées, donc cela va vraiment poser un problème de stockage de ces sacs à ordures, on n'a pas de lieu de stockage. Si on doit nous-mêmes acheter des containers pour mettre nos propres poubelles sur la terrasse ou à la cave cela ne va pas aller. Nous avons droit à un service public compétent et qui est au service de la population. Tous les citoyens ne peuvent pas compter sur de la famille ou du bon voisinage, souvent ce sont des gens assez isolés et je les vois mal demander à chaque fois à ce qu'on prenne leur poubelle. Et 2^{ème} remarque, effectivement, c'est beaucoup plus polluant que chacun prenne sa voiture pour amener son sac poubelle.

M. Dominique Zamofing : le service public se paie aussi, il n'y a pas mille solutions. Pour certains c'est pas grand-chose de passer de Fr. 2.80 à Fr. 4.00 le sac, mais pour d'autres ce sera un trou dans le budget. De toute façon on doit augmenter les taxes, on ne pourra pas financer par l'impôt le système actuel. C'est un choix personnel de société, on n'est pas une commune à part ; Neyruz cela fait 10 ans qu'ils ont la taxe pondérale et c'était aussi un débat d'1h30 à 2h00 à l'assemblée et ils n'ont pas de réclamations, c'est un choix que l'on doit faire en toute connaissance de cause.

M. François Noël, Ecuwillens : je n'ai peut-être pas vu mais j'aimerais savoir le prix de ces compacteurs.

M. Dominique Zamofing : on est en train de parler du règlement pour les 2 compacteurs ; on ne les a pas encore achetés, c'est environ Fr. 200'000.00 pour 2 compacteurs pour une durée de vie d'environ 20 ans. Le règlement ne nous permet pas de les acheter, on le ferait dans un deuxième temps.

Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens : vous parlez de mettre un bidon fermé, tout le monde n'a pas un balcon et les étés sont toujours plus chauds. Tout le monde n'a pas un balcon et ne va pas garder le bidon dans sa cuisine.

M. Dominique Zamofing : c'est clair pas tout le monde a un balcon mais en principe il y a une cave. Mais c'est une bonne remarque et on ne dit pas qu'il y a zéro difficulté. C'est juste un autre choix pour évacuer ces déchets.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je soutiens la position d'un certain nombre de personnes qui se sont exprimées avant moi : augmentation du trafic de voitures et des émissions de CO₂, un camion qui passe durant 3 heures un matin émettra moins de CO₂ que le trafic de voitures supplémentaires, en plus du trafic usuel pour amener les encombrants à la déchetterie, donc je suis opposé à ce nouveau système.

M. Francis Chollet : j'ai eu le plaisir d'expérimenter l'usage d'un compacteur durant 7,5 ans à Vuisternens-en-Ogoz en tant que responsable de ce dicastère. Et bien tout ce que j'ai entendu comme craintes, je ne les ai jamais vues apparaître. Au début on a toujours peur de ce qui est nouveau, mais cela fonctionnait parfaitement bien et rien n'est parvenu au secrétariat. De temps en temps il y avait juste un forcené qui envoyait un coup de poing dans le cadran. Nous avons demandé une caméra qu'on n'a pas obtenue pour des raisons de protection de la sphère privée. Autrement c'était un système qui rendait tout à fait le service qu'on attendait et pourtant il n'y en avait qu'un à Vuisternens. Je peux donc vraiment vous assurer que cela marchait très bien.

M. Dominique Zamofing : merci pour ce témoignage d'un praticien de ces compacteurs.

M. André Galley : Comment cela se passe-t-il pour les containers avec les plombs, que l'on paie assez chers d'ailleurs ? On doit tous les jours aller à la déchetterie ?

M. Bertrand Jacquaz : les containers avec plombs n'existeront plus, donc on parle des déchets ménagers.

M. Jean-Pierre Stirnimann : je suis un peu surpris de la discussion, quand on a voté pour la déchetterie ces compacteurs figuraient déjà dans le projet. Maintenant il faut en finir et je suis pour aller avec ce règlement. Par contre à l'article 22 : est-ce bien clair que la taxe de base couvre les frais de collecte ?

M. Dominique Zamofing : en effet on parle de collecte dans les quartiers ou à la déchetterie. On transporte le container de la déchetterie à la Saidef, cela fait partie de la collecte à nos yeux. On ne va pas pinailler sur les termes mais c'est le principe.

Je souhaite relever la chose suivante : on parle de qualité, de prestations, pour les familles si elles passent de Fr. 2.80 à Fr. 4.00 le sac poubelle ce sont ces familles qui seront pénalisées en premier, donc pour ces familles c'est aussi un aspect social, Fr. 1.- reste Fr. 1.-, notre optique c'est de ne pas augmenter les taxes pour aussi éviter ces désagréments pour les familles avec enfants. Nous sommes convaincus que c'est la bonne décision et suite au témoignage de M. Chollet, puisque finalement beaucoup de gens ont des craintes de ce fonctionnement, des déplacements, mais on est la seule commune dans la région à avoir encore la taxe au sac, avec les containers dans les quartiers. Alors pourquoi est-ce que ce serait insurmontable pour nous d'avoir deux compacteurs dans notre nouvelle déchetterie alors que les autres depuis 10 ans ont les compacteurs et ne viennent pas chaque année à charge pour dire que cela ne va pas. Si on serait les précurseurs dans toute la Sarine toutes les questions se justifieraient et nous pourrions avoir des craintes, mais nous sommes la dernière commune dans la région à avoir ces places containers.

M. Philippe Zbinden, Posieux : je ne suis pas du tout contre le principe de la taxe au poids, la seule précision que j'aimerais avoir, pour tous les artisans, entreprises et autres devront du coup avoir leur propre solution, vu qu'il n'y aura plus de container avec les plombs. Ce sera d'acheter un compacteur ou trouver une autre solution.

M. Dominique Zamofing : ce qui va dans les containers avec plombs ce sont les déchets collectés comme tout citoyen, et ces sacs seront amenés à la nouvelle déchetterie dans le compacteur.

M. Hugo Zbinden, Posieux : j'aimerais revenir sur le prix des sacs si l'on ne part pas avec les compacteurs, concernant l'aspect social, le jour où un sac de 35 lt coûte Fr. 4. - voire même plus pour les familles avec enfants, je pense qu'ils vont souffrir de ces taxes. Avec les taxes au poids c'est quand même moins cher, je n'ai pas envie non plus de garder ces sacs chez moi mais je pense que pour l'habitant moyen ce serait mieux de passer à la taxe au poids.

M. Dominique Zamofing : voici la projection des prix maximums si le règlement est refusé. On prend la charge financière de la nouvelle déchetterie et on laisse les prix identiques, on reste à un taux de 57.3 %, ce qui n'est pas suffisant si on en reste là, on sera obligé d'augmenter la taxe. Concernant les prix maximums pour la taxe de base, Fr. 75.00 (1 adulte) – Fr. 150.00 (2 adultes) – Fr. 200.00 (3 adultes et plus) ce serait la taxe maximale que l'on pourrait prélever selon notre règlement. Si on augmente la taxe de base, on arrive à 72% ; les Fr. 80'000.00 seront à payer, pour certains cela paraît peu, pour d'autres beaucoup.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : j'ai juste une petite question : ce ne serait pas possible de faire passer ça sur les impôts, est-ce qu'il y a seulement la taxe par tête ou on pourrait prendre sur les impôts ? **M. Dominique Zamofing** : la loi impose 70 % minimum de couverture par la taxe, c'est le pollueur payeur. Pas tout le monde est d'accord de financer le ménage qui est seul ou avec beaucoup d'enfants. C'est une obligation que celui qui pollue plus paie plus.

M. Jean-Marc Kuhn : remarque : en mettant la taxe au poids à 45 centimes, le tri ne se fera plus, certains ont beau secouer la tête, 45 centimes le kilo pas de problème, on bourre le sac, tout le monde a beau dire non maintenant, mais je l'ai vécu.

M. Dominique Zamofing : je ne suis pas tout à fait de votre avis car dans la vie, c'est le porte-monnaie qui commande. Cela peut paraître rien 45 centimes le kilo, mais quand on ira mettre deux sacs de 5 kilos chacun cela nous parlera déjà un peu plus. On parle d'écologie et tout à coup on met la taxe pondérale et les gens ne vont plus trier, cela m'étonnerait beaucoup. Chacun a pu se faire son avis sur la situation et on ne va pas prolonger le débat, on va passer en revue les articles de ce règlement.

Nous allons passer le règlement article par article :

Art. 10 La modification à l'article 10 al. 3 clarifie quel type de déchets peuvent être éliminer à la déchetterie.

Le rajout de l'al. 6 clarifie la possibilité aux personnes à mobilité réduite de déposer une demande à la commune pour acheminer les déchets urbains aux compacteurs.

Art. 19 précise l'endroit où l'on dépose les sacs poubelles.

Art. 21 modifie la dénomination de taxe au sac ou au plomb par taxe au poids

Art. 22 Idem que l'article 21.

Art. 23 Il stipule le tarif maximum pour lequel le Conseil communal est compétent pour une éventuelle augmentation. Il reprend la possibilité d'éliminer les couches culottes et précise l'endroit où celle-ci doivent être déposées à la déchetterie.

Art. 24 Cet article mentionne la possibilité du prorata des jours d'établissement dans notre commune, une personne qui déménagerait payerait la taxe au prorata de son établissement et celle qui arriverait pour s'établir ce serait identique. Toujours dans l'article 24 qui est redevable de la taxe et la modalité de perception.

La discussion a été faite concernant ce règlement, nous passons au vote par mains levées :

Le règlement est approuvé par 78 voix, 20 contre et 6 abstentions.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement du cimetière

La modification du règlement du cimetière porte essentiellement sur la possibilité de mettre des tombes cinéraires. Il s'agit de donner la possibilité de mettre à un endroit du cimetière

des tombes qui peuvent accueillir des urnes qui sont mises en terre plutôt que dans le columbarium. Les dimensions des tombes sont décrites dans le règlement.

Art 2 : donne la possibilité de déléguer à une commission du cimetière

Art 3 : précise que les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance

Art 5 : précise les dimensions des tombes cinéraires

Art 10 : donne la possibilité pour le Conseil communal d'ordonner l'entretien des tombes délaissées

Je donne la parole à Monsieur Jorand pour la commission financière

La Commission financière a pris connaissance des modifications du règlement du cimetière. Ces dernières ne concernant pas la partie financière du règlement, **la Commission financière propose d'approuver ce règlement.**

J'ouvre la discussion. Pas de question. **Au vote à mains levées, la modification du règlement est acceptée à l'unanimité.**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de législature 2021 - 2026

Le Conseil communal a durant l'automne élaboré le plan de législature de la période 2021-2026. Ce plan servira de fil rouge pour la période. Il n'est pas figé dans le marbre et toutes les idées ou projets seront analysés en temps voulu. Nous sommes conscients que tout ne pourra être réalisé et que peut-être, d'autres éléments pourront venir se greffer en fonction des événements ou des urgences que ne sont pas prévisibles. J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc : je dois d'abord dire qu'il y a des choses très intéressantes dans ce plan de législature, mais il y a peut-être aussi des choses qui manquent encore, je ne vois pas par exemple l'assainissement de la halle de gym, la réduction du trafic pendulaire qui provoque des bouchons, on n'est pas les seuls concernés mais on est aussi concerné, on pourrait aussi avoir quelque chose sur le tissu économique, les emplois dans la commune, les problèmes sociaux, il manque une ou deux choses qui me semblent importantes si on veut penser à l'avenir. J'ai aussi une question concernant le réseau VTT dans les forêts, quand on parle de pistes cyclables, il faudrait peut-être prioritairement penser à faire quelque chose sur les routes où le trafic est important. Voilà quelques questions que je pose déjà.

M. Dominique Zamofing Merci. Concernant la halle de gym elle est mentionnée en page 53 : assainissement échelonné des bâtiments communaux, halle de gym, route de Fribourg 77, auberge communale La Pinte. Concernant les pistes VTT, c'est une volonté des citoyens qui souhaitent être dans la nature, on a beaucoup de chemins forestiers, parcours pour s'entraîner et admirer les paysages. C'est pour établir un réseau qui relie les pistes déjà faites et il y a lieu d'étudier cela. Les pistes cyclables seront prises en charge par le canton, selon la nouvelle loi sur les routes. Une piste cyclable se fera entre Villars-sur-Glâne et Agroscope dans les 2-3 prochaines années. Les gens qui iront travailler en ville pourront en bénéficier. Ce sera une bande cyclable en dehors de la circulation, sur laquelle les cyclistes se croiseront. Les autres pistes cyclables on ne va pas prendre cela en main car finalement c'est le canton qui va les financer.

Ce plan de législature n'est pas exhaustif ; c'est indéniable que chaque citoyen aurait quelque chose à ajouter, c'est notre volonté pour les 5 prochaines années.

Pas d'autre question, le point 9 est clos.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

M. Dominique Zamofing :

Lors de l'assemblée des comptes, une demande de crédit avait été validée pour la création d'une place de jeux devant l'administration communale. Celle-ci avait été acceptée par 71

oui, 50 non et 21 abstentions. Manifestement, cet objet n'a pas trouvé une majorité suffisante pour affirmer que c'est un excellent projet.

Le Conseil communal, suite à cette assemblée, a repris contact avec le Conseil de Paroisse pour lui expliquer de vive voix la problématique et sa vision du centre du village d'Ecuvillens. Cette séance constructive a trouvé écho auprès des conseillers paroissiaux. Le Conseil de Paroisse, en date du 25 novembre 2021 a rendu une réponse positive pour la mise à disposition d'une partie du terrain du jardin de la cure pour la création d'une place intergénérationnelle au centre du village d'Ecuvillens.

Une commission d'étude sera créée et sera présidée par Monsieur Patrick Cudré-Mauroux. Il sera accompagné de Monsieur Bernard Thalmann, Monsieur Giovanni Russenberger pour la paroisse. Cette commission sera complétée par des citoyens.

Elle aura comme but d'analyser la faisabilité de la création d'une place intergénérationnelle au centre du village d'Ecuvillens.

Le crédit pour la place de jeux est pour le moment gelé. Le Conseil communal proposera son annulation si le futur projet trouve une majorité auprès de la population.

Le Conseil communal remercie déjà le Conseil de paroisse pour sa collaboration.

✓ **Antenne 5G**

Une mise à l'enquête pour une antenne 5G au réservoir de Rimbotzat a été publiée au début novembre. Cette procédure a fait l'objet d'oppositions.

Avant cette procédure, le Conseil communal a rencontré les responsables du projet de Swisscom pour avoir des informations sur les procédures, la puissance et le rayonnement de ces antennes.

Pour mémoire, Swisscom a un mandat de la Confédération pour le déploiement de la 5G sur tout le territoire suisse.

On peut être pour ou contre la 5G. Comme pour toutes les antennes, le rayonnement maximum est limité à 5 volts par mètre. La norme de l'OMS est de 50volts/m, donc la norme suisse est dix fois plus restrictive.

Des contrôles sont faits une fois que l'antenne est en fonction. S'il est vrai qu'à de nombreuses reprises en Suisse, ces antennes diffusaient des rayonnements supérieurs à la norme, des contrôles sont effectués par les services de l'environnement respectifs des cantons. En cas de dépassement, des modifications sont imposées pour que la valeur limite ne soit pas dépassée.

Pour l'antenne mise à l'enquête, la commune va rendre son préavis qui exigera des services de l'état qu'ils procèdent régulièrement au respect des valeurs et à ce que le résultat de ces valeurs lui soit communiqué.

Nous avons sur notre commune, 4 antennes potentiellement transformables en 5G.

✓ **Borne E Move pour les voitures électriques**

Lors de la réfection de la place de parc derrière le restaurant, le Conseil communal a opté pour la pose de borne de recharge pour les voitures électriques.

Si vous possédez une voiture électrique, vous pourrez à l'avenir faire le plein de votre voiture tout en vidant votre verre durant l'apéro.

Vous pourrez faire de même sur le parking du restaurant de l'aérodrome qui est aussi équipé de deux bornes. Avis aux amateurs.

✓ **Le projet d'installation photovoltaïque**

M. Patrick Cudré-Mauroux présente le projet. Le Conseil communal s'est vraiment réjoui de la réponse très positive de la population de la commune à cette mesure, qui fait partie

du programme Energie Suisse. Selon les estimations et l'expérience du bureau de planification qui nous accompagne, le groupe Planair, pour une commune de notre taille, il y aura environ 40 personnes qui assistent à la première séance d'informations, 20-25 à la deuxième séance. Vous avez été pas moins de 93 personnes à la première séance d'informations, c'était en novembre. Celle du 23 novembre a été suivie par pas moins de 67 personnes, on a reçu toutes et tous une certaine masse d'informations sur le photovoltaïque et sur le processus qui allait être suivi. Pour la suite, tous les participants qui se sont inscrits ont reçu un formulaire qui est assez détaillé, à remplir jusqu'au 31 janvier 2022. Le retour de ce formulaire vaut comme inscription et engagement au processus. En février 2022, Planair va préparer un dossier pour chaque participant et la mise sur pied d'un cahier des charges commun ; en mars, on va faire appel aux trois installateurs qui ont été choisis et ils auront le mois de mars pour préparer les offres. A titre d'information, au niveau des trois installateurs qui ont été choisis, il s'agit de Electricité Galley à Posieux qui travaille avec l'entreprise Gedest SA, de Dimensions solaires Sàrl à Farvagny et du Groupe e connect à Matran. Les offres seront ensuite évaluées au mois d'avril et le choix des installateurs aura lieu entre les mois de mai et juin 2022. Les travaux se feront début du 2^{ème} semestre 2022. Un grand merci pour les réponses positives qui ont été données par les propriétaires intéressés.

✓ ***La commission Senior+***

La commission Senior+ a été constituée suite au retour des inscriptions des personnes intéressées à intégrer cette commission. 18 candidats se sont annoncés.

Le Conseil communal dans son choix a priorisé les candidatures des citoyens en âge de retraite et qui ne sont pas déjà engagés dans une commission communale ou un projet communal.

Elle sera composée de Madame Véronique Zapf et Monsieur Hicham Frossard pour le Conseil communal.

Ont été retenus parmi les citoyens : Madame Cécile Gachoud, Madame Fabienne Vieli, Madame Francine Python, Monsieur Claude Gaston et Monsieur Roger Galley.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà ces personnes pour leur engagement pour ce projet. Nous remercions également les autres candidats non retenus. Nous gardons vos noms bien au chaud et en cas de défection ou de retrait de l'une ou l'autre personne dans le futur nous ferons appel à vous.

✓ ***Administration communale***

Madame Caroline Blanc a intégré l'administration communale au 1^{er} décembre. Elle est en charge du poste du contrôle des habitants. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Monsieur Olivier Clément intègre également le personnel communal pour un poste à 30%. Son rôle dès le 1^{er} janvier 2022 sera de gérer les constructions par le système Friac, le contrôle des constructions et la police du feu. Il renforcera également les employés communaux pour ce qui concerne l'eau potable. Bienvenue à Monsieur Olivier Clément dans son nouveau rôle dans la commune de Hauterive FR.

✓ ***Edilité*** Comme vous en avez été informés par tout ménage, Monsieur Jean-François Zanetti quittera son poste de Conseiller communal pour endosser le rôle de responsable de l'édilité de la commune de Hauterive FR au 1^{er} février 2022.

Persuadé d'avoir fait un excellent choix, le Conseil communal a un œil qui pleure et un œil qui rit. Un œil qui pleure, car Jean-François fut durant 11 ans un excellent Conseiller communal qu'il faudra remplacer. Ses connaissances du domaine routier et de l'eau potable ont fait que durant ces 11 ans, ce dicastère très complexe et exigeant fut géré à la perfection.

Un œil qui rit car nous sommes persuadés que nous avons fait un excellent choix. Jean-François, de par ses connaissances et son parcours professionnel, saura mener l'équipe de l'édilité avec compétence et doigté. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction dans sa nouvelle fonction qui sera la sienne. Il sera naturellement remercié comme il se doit lors de l'assemblée d'avril 2022.

Nous vous rappelons qu'une élection complémentaire est agendée le 13 février 2022 avec un dépôt de liste au 3 janvier 2022. Avis aux amateurs qui souhaiteraient rejoindre le Conseil communal.

- ✓ Le **memento.ch**, outil de plus en plus utilisé par nos citoyens poursuit sa progression et cela de manière réjouissante.
Merci à Claudio Berta, Monique Aebischer, Chantal Duennenberger, Jean-Denis Chavaillaz, René Gendre et Charly Bongard pour le temps consacré à ce projet.
Pour la deuxième année consécutive, un concours photo a été organisé et pour proclamer les résultats, je cède la parole à Monsieur Jean-Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats.
La commune de Hauterive FR en collaboration avec le memento a organisé son troisième concours photographique (et non deuxième), chaque année sur un autre thème. Cette année c'était le thème des saisons à Hauterive FR. Je ne vais pas tergiverser, le concours a remporté un succès un peu moindre, dans le sens où il y a eu moins de participation que les autres années, un signe peut-être que le principe s'essouffle un peu. C'est pourquoi le memento va proposer de passer à autre chose, où les citoyens pourront participer directement. Je rappelle le principe du concours : les photos me sont envoyées par e-mail, ensuite elles sont adressées individuellement aux 7 membres du Jury que vous voyez à l'écran : ce sont les membres de l'équipe le memento et M. Bernard Thalmann, conseiller communal en charge de la culture. Ensuite individuellement, chaque membre du Jury établit son classement propre, selon les critères choisis (respect du thème, originalité, qualité, impression générale). Pour nous jurés qui sommes amateurs, nous jugeons avec nos tripes. Voici le classement :

Hiver



Printemps



Eté

Automne



Un bon de Fr. 200.- dans un restaurant du village est gracieusement offert par la commune aux lauréats de chaque saison.

Un grand merci au Conseil communal pour son soutien et félicitations à tous les candidats.

M. Dominique Zamofing : merci à Jean-Denis pour sa présentation, merci à tous les candidats participants et à toute l'équipe du memento pour leurs fructueuses idées.

Je donne maintenant la parole aux citoyens.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : A qui puis-je donner la parole ?

M. Maurice Clerc : dans le message du syndic je lis qu'il parle d'une baisse d'impôts pourrait être faite. Est-ce qu'on pourrait en savoir plus sur la motivation pour cette éventuelle baisse d'impôts, qui la souhaite et pour quelle raison ?

M. Dominique Zamofing : la raison est la suivante, depuis les 10 dernières années si ce n'est plus, chaque année on fait des excédents de bénéfices sur les comptes. On a baissé l'impôt de 74 à 72 centimes il y a 3 ans mais pas reconduits les deux dernières années. En effet, sur un budget c'est difficile de baisser l'impôt, ce sont finalement des montants estimés. Nous préférons, le cas échéant s'il y a un bénéfice respectable, de proposer à l'assemblée de faire une réduction sur le solde d'impôts selon le bouclage des comptes de l'année précédente pour chaque citoyen. Ce n'est qu'une supposition, il faudrait analyser les comptes 2021 avant de proposer une réduction, qui est tout à fait réglementaire, soit dit au passage.

M. Maurice Clerc : cela veut dire que ce sera un objet qu'on risque de devoir voter au mois d'avril ?

M. Dominique Zamofing : tout à fait.

M. Roger Galley, Ecuwillens : avez-vous des nouvelles concernant le carrefour du Tronc Bourlo, il semble qu'avec l'augmentation de la circulation cela devient toujours plus dangereux et aux heures de pointe d'entrer sur cette route.

M. Dominique Zamofing : Le projet évolue car l'ingénieur nous a fait une proposition qu'on a transmise au canton pour examen et nous avons demandé un rendez-vous d'ici la fin de l'année au Service des ponts et chaussées pour examiner ce projet de rond-point « de diamètre inférieur ». L'affaire suit son cours.

M. Olivier Clément commandant des pompiers de Hauterive, je suis surpris par une remarque au point 4.2 de M. Lushnycky, qui a relevé que les pompiers n'étaient pas disponibles à certaines heures de la nuit pour éteindre un feu. Je voudrais juste préciser que vous payez beaucoup d'impôts pour ce service, donc utilisez-le, restez dans votre salon et composez le 118, nous interviendrons en général dans une moyenne de 8 minutes.

M. Baptiste Zamofing, Posieux : j'aimerais juste au nom de la société de jeunesse remercier la population et le Conseil pour les nouveaux locaux qu'on a dans le bâtiment de l'édilité à

Ecuvillens et c'est vraiment super pour travailler préparer les chars pour les giron, Carnarive et autres. d'avoir les locaux à disposition. Applaudissements.

M. Eric Marchon, Posieux : étant donné que vous pouvez faire l'acquisition de bandes pour le inline, je proposerais maintenant d'utiliser ce support pour mettre de la publicité et faire du sponsoring pour l'école ainsi des noms pour soutenir les activités de l'école,

M. Dominique Zamofing : bonne idée, on en prend note.

Nous arrivons au terme de cette assemblée. Je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, le corps enseignant, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento.ch.

Merci pour votre engagement et votre fidélité.

Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive FR pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez pour que Hauterive FR soit une commune où il fait bon vivre.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive FR. On vous donne rendez-vous au sous-sol de la salle pour les détenteurs d'un passe 2G. Pour les autres nous sommes malheureusement obligés de se dire au revoir pour cette soirée. Je clos ainsi cette assemblée du budget 2022.

Merci beaucoup et excellente fin de soirée à toutes et tous, bonnes fêtes !

La séance est levée à 22h39.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :



Chantal Duennenberger



Le Syndic :



Dominique Zamofing